



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

télévision numérique terrestre

Question écrite n° 100300

Texte de la question

M. Gilbert Le Bris attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie et des finances, chargée du numérique et de l'innovation sur un problème récurrent et non résolu de réception de télévision sur le littoral du sud-Finistère. Ces difficultés se sont aggravées depuis l'arrivée de la haute définition notamment concernant les chaînes du service public ainsi que la 1ère chaîne. La seule réponse reçue par les propriétaires concernés est la possibilité d'opter pour un mode de réception alternatif à l'antenne râteau. Une aide financière existait d'ailleurs jusque début octobre 2016 mais elle ne concernait que les résidences principales et non les propriétaires de résidences secondaires nombreux dans ces territoires touristiques. Il lui demande de lui indiquer si un bilan de la réalité géographique et quantitative a été réalisé depuis le passage en haute définition, si un élargissement des publics ciblés est prévu pour les aides accordées et enfin si, face à l'attente légitime de tous les citoyens en matière d'accès à un service pour lequel ils s'acquittent d'une redevance, des solutions pérennes sont envisagées à court terme pour remédier à ces problèmes de non réception de télévision.

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Le Bris](#)

Circonscription : Finistère (8^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100300

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Numérique et innovation

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er novembre 2016](#), page 8991

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)